**RÈGLEMENT D’ORDRE INTÉRIEUR (ROI)**

**PMK Group / Stage Mpoku**

Le présent règlement s’applique à l’ensemble des activités organisées par l’ASBL Mpoku Academy, notamment les stages, les entraînements, les événements et les autres animations sportives encadrées. Il vise à garantir un cadre sécurisé, respectueux et inclusif pour tous les participants.

**Article 1 – Respect et inclusion**

1.1. Tout comportement à caractère raciste, sexiste, discriminatoire ou harcelant est strictement interdit.

1.2. Chaque participant doit faire preuve de respect envers les autres enfants, les encadrants, le matériel et les infrastructures mis à disposition.

1.3. L’ASBL promeut un environnement inclusif et bienveillant où chaque enfant est encouragé à s’exprimer librement sans crainte de jugement.

**Article 2 – Discipline et sécurité**

2.1. Les consignes des encadrants doivent être respectées à tout moment.

2.2. Toute violence physique ou verbale entraînera des sanctions pouvant aller jusqu’à l’exclusion du stage sans remboursement.

2.3. Il est strictement interdit de quitter le site sans autorisation d’un adulte responsable ou sans accord écrit des parents ou d’une tierce personne sous réserve d’un signalement communiqué de vive voix à l’un des responsables de l’ASBL et d’une copie recto/verso de la carte d’identité de cette tierce personne dans le cas où il ne s’agit ni d’un des parents ni du tuteur légal.

**Article 3 – Santé et médicaments**

3.1. Les parents doivent obligatoirement signaler toute allergie, toute restriction alimentaire et/ou tout besoin médical particulier via le formulaire d’inscription.

3.2. En cas de douleur, un antidouleur adapté à l’âge de l’enfant pourra être administré uniquement si aucune allergie médicamenteuse n’a été signalée.

3.3. En cas de blessure, de malaise ou de fièvre, un des parent ou le tuteur légal sera contacté immédiatement. Si nécessaire, les secours seront appelés.

**Article 4 – Tenue et comportement**

4.1. Les participants doivent porter une tenue de sport adaptée en l’occurrence, celle offerte au stage. Les bijoux, les montres ou les objets de valeur sont à éviter.

4.2. Un comportement positif, solidaire et sportif est attendu de la part de chaque enfant, encadrant et coach.

**Article 5 – Objets personnels**

5.1. L’ASBL décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d’effets personnels.

5.2. Les objets trouvés seront conservés au secrétariat pendant une semaine après la fin du stage.

**Article 6 – Communication avec les parents**

6.1. L’équipe reste à disposition des parents pour toute information avant, pendant et après les activités par téléphone au 0489/60.08.40 et par email à l’adresse suivante : stagempoku@pmk.group

6.2. Toute remarque ou plainte peut être transmise à l’adresse : [stagempoku@pmk.group](mailto:stagempoku@pmk.group%20)

**Article 7 – Droit à l’image**

Des photos et des vidéos peuvent être prises durant toute la durée du stage et peuvent être utilisées sur nos réseaux sociaux (LinkedIn, Instagram, Facebook, TikTok, YouTube…) et sur notre site internet www.pmk.group. Afin d'inscrire votre enfant à notre stage, nous vous demanderons automatiquement de consentir à cette autorisation audiovisuelle qui s’établit comme suit : « *J’autorise les organisateurs du Stage Mpoku auquel participe mon enfant à exploiter et à utiliser librement les images prises lors de l'événement pour leur communication publicitaire et/ou commerciale. Nous reconnaissons être entièrement remplis de nos droits et ne pourront prétendre à aucune rémunération pour l’exploitation des droits visés aux présentes. Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n’est lié par un contrat exclusif relatif à l’utilisation de mon image ou de mon nom. ».*

**Article 8 – Entrée en vigueur**

Ce règlement est applicable dès l’inscription de l’enfant à l’une de nos activités. Tout manquement pourra entraîner des sanctions ou un renvoi temporaire ou définitif selon la gravité des faits.